



N°21

JANV./FEV./MARS

2018

Au cœur du village

L'assainissement : une ambition collective !

Le mot du maire



La municipalité a souhaité que les habitants puissent en être informés dans la plus totale transparence. C'était l'objectif de la réunion publique du 12 février qui a réuni 150 personnes et le but de ce

C'est une édition un peu spéciale du bulletin municipal que vous avez dans les mains. Elle est pour sa majeure partie consacrée au projet d'assainissement collectif, dont elle détaille le contenu et le coût. Notre village n'aura que très peu connu de projets de cette importance. C'est pourquoi, comme elle s'y était engagée, la

numéro spécial à l'intention de tous ceux qui n'ont pu y assister. Au final, ce projet, qui porte une ambition collective de modernisation et de développement mais aussi de santé, de solidarité et de protection de l'environnement sera, je l'espère, connu et partagé par tous. Comme le seront d'autres projets importants comme la sécurisation et l'enfouissement de lignes électriques, le développement de la fibre optique par la Région Grand Est, l'aménagement de la rue Jules Guesde et celui du parc du Puits Saint Quentin. Une nouvelle période s'ouvre dans notre village, celle de la réalisation de grands travaux pour l'amélioration de la vie de chacun.

Grégory Truong
Maire de Rimogne.

Assainissement, une ambition collective !

C'est le chantier du mandat, celui pour lequel l'équipe municipale travaille depuis plusieurs années. Le plus grand chantier jamais entrepris dans la commune. Longtemps repoussé, la création d'un réseau d'assainissement collectif constitue un véritable enjeu pour la modernisation du village et la préservation de l'environnement.



Assainissement collectif : de quoi parle-t-on ?

Il faut rappeler que l'assainissement a pour objet l'évacuation des eaux usées, ce qui désignent à la fois les eaux vannes (eau provenant des toilettes) et les eaux grises (eau provenant du lavabo, de la cuisine, du lave-linge...).

A Rimogne, depuis toujours, un volume très important de ces eaux usées est malheureusement rejeté en l'état dans la nature et a notamment pollué les cours d'eau comme la Rimogneuse. La situation est alarmante et Rimogne a été désignée parmi les communes prioritaires par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse chargée de protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Il existe deux manières de traiter ces eaux usées, soit elles sont récupérées par un équipement d'assainissement non collectif communément appelé assainissement autonome ou individuel, soit elles sont évacuées dans un réseau communal d'assainissement communément appelé le tout-à-l'égout.

Ce dernier est constitué de grandes canalisations de collectes des eaux usées qui sont ensuite acheminées dans une station d'épuration. L'assainissement collectif recueille et transporte aussi les eaux pluviales. Il existe actuellement deux types de réseau d'assainissement collectif : le réseau unitaire et le réseau séparatif. Dans le réseau unitaire, les eaux usées et pluviales sont évacuées par le même réseau. Dans le réseau séparatif, les eaux usées et pluviales sont évacuées séparément.

L'avantage des réseaux séparatifs de l'assainissement collectif est que, quand il pleut, ils permettent d'éviter la surcharge du réseau d'assai-

nissement assurant ainsi le bon fonctionnement des stations d'épuration. De plus, l'eau pluviale peut être réutilisée pour, par exemple, l'arrosage du jardin. C'est la solution retenue pour le projet de Rimogne.

Un nouveau service essentiel pour l'environnement et la santé



C'est un document d'urbanisme, le zonage d'assainissement qui délimite les zones d'assainissement collectif et non collectif dans une commune. A Rimogne, après de longs mois d'étude, financées par la Communauté de communes, un zonage d'assainissement a pu pour la première fois être adopté en avril 2016. L'assainissement collectif couvre désormais 90% des habitations du village et le document est consultable par tous en mairie.

L'assainissement collectif est un service aujourd'hui essentiel pour préserver la santé publique, l'environnement mais aussi la production d'eau potable à partir des rivières. Pour les habitants, propriétaires d'une habitation, c'est la certitude d'être aux normes, sans plus de souci d'entretien, ni d'inquiétude sur l'écoulement : la tranquillité d'être raccordé au réseau public et une véritable plus value pour le logement à la revente.

Où en est le projet de réalisation ?

Le projet est mené depuis 2014. En 2011, une décision du conseil municipal avait de manière inexplicable choisi d'étendre l'assainissement individuel à l'ensemble du village. Une erreur

Assainissement, une ambition collective !

que la municipalité élue en 2014 a voulu réparée en faisant adopter, en 2014, le zonage d'assainissement actuel. Depuis, les étapes se succèdent : désignation en 2016, après appel d'offres, d'un assistant à maîtrise d'œuvre puis d'un maître d'ouvrage qui est chargé de définir, chiffrer le projet et du suivi des travaux.

Le projet est finalisé en 2017, année au cours de laquelle ont aussi lieu des enquêtes parcellaires auprès de 460 foyers de la commune, sur les 544 habitations concernées par l'assainissement collectif.

Le 16 février 2018, à l'occasion d'une réunion publique, plus de 150 personnes ont pu se voir détailler et expliquer le projet.

Un projet taillé sur mesure pour Rimogne



Le système d'assainissement collectif se composera d'une station d'épuration des eaux usées (STEP), qui sera située sur un terrain acquis par la municipalité, au lieu-dit Pierka, en face de la déchetterie. La technique retenue, est celle du filtre planté de roseaux particulièrement adaptée au volume à traiter pour une commune de Rimogne (Capacité de 1 400 EH), sans aucune nuisance, ni sonore, ni olfactive et représente surtout une véritable facilité et un faible coût d'exploitation, du fait de l'absence notamment de consommation d'énergie.

Elle sera reliée aux habitations par un réseau principal de 9 km de tuyau en PVC de 200 mm de diamètre, résistant aux chocs, l'abrasion et la corrosion, idéal pour les réseaux d'assainissement enterrés. La topographie gravitaire de la commune et le choix du site pour la STEP a permis de limiter à 4 le nombre de postes de refoulement. Le réseau sera réalisé en deux tranches.

C'est « l'eau qui payera l'eau »

Les études ont pu révéler le coût estimatif du projet qui s'élèvera à 5 000 000 € H.T. : 900 000 € H.T. pour la STEP et 4 100 000 € pour le réseau.

C'est le projet le plus important d'investissement jamais réalisé dans la commune qui va

devoir emprunter sur la base suivante.

Subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : 3 200 000 € H.T.

Reste à la charge de la commune : 1 800 000 € H.T. 400 000 € seront financés par une avance remboursable (taux de 0% sur 20 ans) de l'Agence de l'eau et 1,4 millions d'euros par un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (taux de 2% sur 40 ans).

Néanmoins, selon le principe selon lequel c'est « l'eau qui paye l'eau », les impôts ne seront pas augmentés. C'est une redevance, calculée selon la consommation d'eau qui s'appliquera et permettra de financer le nouveau service.

Surcoût du service d'assainissement collectif sur le prix de l'eau : 2,17€/m³.

S'ajouteront :

- un coût d'abonnement : 50 €/an
- une redevance pour la modernisation des réseaux d'eau fixée par l'Agence de l'eau : 0,233 H.T./m³

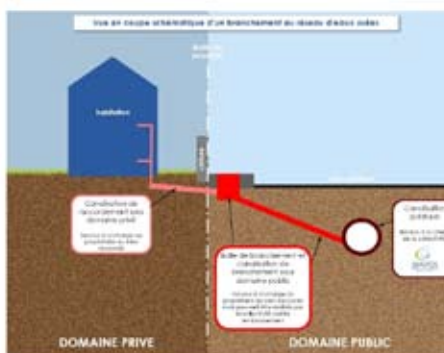
Comment raccorder mon habitation au futur réseau ?

Si vous êtes situés dans la zone d'assainissement collectif, ce qui est le cas de 90% des foyers du village, le raccordement de votre habitation au réseau est obligatoire dans les 2 ans qui suivent la mise en service de la station de traitement.

Si vous vous raccordez dans les délais vous pourrez être exempté du paiement de la participation à l'assainissement collectif, qui s'élève à 500 € et est payable en une seule fois lors du raccordement.

Les visites d'un expert réalisées en 2017 dans la grande majorité des habitations, ont permis de déterminer le meilleur emplacement pour la boîte de raccordement en limite de chaque propriété.

Le principe est simple : la municipalité réalise l'ensemble des travaux de réalisation du réseau et la pose des boîtes de raccordement alors que les travaux de raccordement sont à la charge du propriétaire, qui peut choisir de les réaliser par lui-même ou de les faire exécuter par l'entrepreneur de leur choix, sous réserve de respecter scrupuleusement les règles en vigueur.



Assainissement, une ambition collective !



Mais pour aider ceux qui le voudraient, la Commune propose d'organiser une vaste opération de travaux groupés dont elle serait le maître d'ouvrage, afin de pouvoir en faire diminuer le coût. Elle propose aussi d'avancer le coût des travaux ainsi réalisés. Après signature d'une convention, les propriétaires auront alors 5 ans pour la rembourser.

A titre d'exemple, pour 1 000 € de travaux en domaine privé, le remboursement serait alors de 18 € par mois, pendant 5 ans.

Pour ceux qui seraient intéressés, un formulaire d'intention est d'ores et déjà disponible.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Les marchés d'appel d'offres ont été lancés et les entreprises chargées des travaux sont en passe d'être sélectionnées.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse doit désormais valider définitivement son niveau d'intervention au mois de juin 2018. Si sa décision est positive, le démarrage des travaux aura lieu dès cette année. Une première tranche, qui inclura la réalisation de la STEP débutera au mois de septembre pour se terminer au bout de 8 mois. La seconde tranche démarrera en mai 2019 et durera elle aussi, sauf imprévu, 8 mois.

Entre temps, l'opération de travaux groupés pour le raccordement en domaine privé devra être lancée, raison pour laquelle les propriétaires sont invités à se faire très vite connaître.



l'actualité

Un nouveau parc pour le pays de Rimogne.



L'aménagement vient prolonger par la réouverture d'un nouveau parcours de randonnée, une seconde étape de continuer leur projet par un parcours de randonnée. Surtout, l'aménagement permet aux habitants de s'approcher de la nature conçue et aujourd'hui au village. De nouvelles aire de jeux et la possibilité d'y aller doivent faire enfin Rimognats, en attendant un jour peut-être.

Souris av...

Sous ce joli nom créée par Elodie dont beaucoup de Maman d'une petite d'une maladie rare où les familles peinent à lutter contre les infections sur ces maladies. Les premières réunions suivront. Pour la

Tous à vo...

Le 5 avril 2016, la région est passée à la télévision par la région ils auront la télévision par la région. Soyez en habitat rural. Cela effectuera une pour retrouver l'équilibre de réception de chaînes vérifiées de recevoirlatnt.fr et

Mobilisation Rimogne

Vous êtes nombreux quelques semaines

L'aménagement du Parc du Puits Saint



du Parc du puits Saint-Quentin la dynamique créée depuis 2016 de la maison de l'Ardoise et son s. L'aménagement du parc constitue pe pour inciter visiteurs et touristes découverte du patrimoine ardoisier extérieure au pied du chevalement. L'aménagement doit permettre aux habi-rier pleinement ce vaste espace, mal 'hui sous utilisé, et situé au cœur du eaux tracés, des espaces paysagers, pour les enfants, un boulodrome et organiser de vastes rassemblements n du parc un lieu de la vie pour les tendant que le chevalement puisse être réhabilité.

ec Maélys

, se cache une nouvelle association Gesnot, une habitante de Rimogne connaissent le sens de la solidarité. petite fille de Sans, Maélys, atteinte re, elle a souhaité ouvrir un espace euvent parler, trouver des informa- maladies ou le handicap en général, préjugés et l'isolement et se sou- ent, au plus près de chez eux. Une a eu lieu le 2 mars dernier, d'autres contacter : 06 86 34 16 23.

s postes

télévision numérique terrestre (TNT) haute définition (HD). Aujourd'hui ents, sont nécessaires. Dans notre ieu le 27 mars 2018. Si vous recevez antenne râteau. Ce jour-là, que vous collectif ou individuel, il vous fau- nouvelle recherche de vos chaînes ensemble de l'offre TNT. Si des pro- tion persistent malgré la recherche ez les informations disponibles sur t/ou appelez le 0970 818 818.

ion pour l'Eglise de

oureux à avoir constaté que depuis es, le clocher et l'horloge de l'église

sont à nouveau éclairés. Dans le même élan, des bénévoles se sont regroupés pour lui rendre un aspect propre et accueillant. Après un premier rafraichissement il y a quelques mois, le travail doit être poursuivi avec toutes les bonnes volontés pour un véritable nettoyage de printemps qui se poursuivra sur deux ou trois week-ends. Si vous souhaitez y participer et y consacrer quelques heures, merci de vous faire connaître en mairie ou d'appeler le 06 74 06 62 27.



Rimogne choisie pour accueillir la Fête du Parc Naturel Régional des Ardennes

Le Parc Naturel Régional des Ardennes a choisi Rimogne pour organiser sa « Fête du Parc », le 30 septembre prochain. Organisé tous les 2 ans, cet événement associera les partenaires du Parc et les structures locales, la municipalité et les associations de Rimogne afin d'aborder des thèmes aussi divers que l'environnement, l'énergie, l'architecture, les paysages, l'histoire locale... Pour cela, balades-découverte, ateliers, expositions, conférences ou marché du terroir vont permettre aux petits comme aux grands curieux de mieux comprendre les problématiques locales et les enjeux liés à la préservation et à la valorisation du patrimoine ardennais.



Un nouveau commerce ambulants : la Maison Muller s'installe dans le village.

Boucher, charcutier, traiteur, Stéphane Muller propose des produits de qualité, qui varieront selon les saisons. Il réalise tous les événements de traiteur avec des produits maison.

Son magnifique camion, spécialement adapté, sera présent sur la place de la République à Rimogne, tous les vendredis de 16h à 20h, à compter du 3 mars 2018.

Renseignement et commande au : 06 71 95 25 77 ou stephanem0810@gmail.com

Page FB : Maison Muller

Le très haut débit pour tous à Rimogne

La Région Grand Est a initié un vaste plan de déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire du Grand Est. Le très haut débit est un accès à Internet performant qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court.

D'ici 2022, le déploiement du très haut débit va principalement s'appuyer sur des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné. C'est à dire jusqu'aux logements, entreprises et services publics. Ils permettent donc de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés.

C'est la société Losange qui a été choisie par la Région pour réaliser les travaux. Ils seront entièrement gratuits pour la Commune et les usagers qui pourront bien évidemment conserver leur opérateur d'accès à Internet habituel.

Rimogne fait partie des communes prioritaires choisies pour être équipées jusqu'en 2020. D'ailleurs, le village accueillera sur son territoire un nodule de raccordement optique qui permettra le raccordement de plusieurs autres communes.

Les travaux auront lieu en 2019

VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT ?
Grande enquête tiers-lieux !
Vous avez besoin de nous voir.

Salariés,
Vous faites chaque jour de longs déplacements pour vous rendre sur votre lieu de travail ?
Vous êtes fatigués, stressés et cela a un impact négatif sur votre santé ?
Vous aimeriez pouvoir rompre ce rythme infernal au moins une journée par semaine ?
Et s'il y avait près de chez vous un lieu avec des services adaptés pour travailler à distance ?

Entrepreneurs,
Vous travaillez à domicile dans un cadre peu adapté, isolé et vous vous sentez un peu seuls ?
Besoin de calme, de concentration mais surtout de discuter de votre et de votre professionnalité ?
Vous aimeriez une solution de proximité à budget raisonné ?
Et s'il y avait près de chez vous un lieu avec des services pour soutenir votre activité ?

Participez à l'enquête :
www.cc-valleesetplateaudardenne.fr

CONTACT & INFORMATIONS

Vivre et travailler autrement

Constatant qu'aujourd'hui plus d'un métier sur deux peut se pratiquer à distance, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne souhaite apporter une réponse et proposer, sur son territoire, un immobilier de travail pour les habitants, les actifs désireux de travailler ponctuellement.

Elle envisage d'implanter sur le territoire un lieu dédié au travail partagé, à distance, collaboratif, à usage flexible (location à la demi-journée, journée, mois...) qui sera hyper-connecté et destiné aux salariés et aux entrepreneurs.

Elle lance pour cela une vaste enquête sur tout le territoire à destination des salariés et des entrepreneurs. Pour y participer connectez-vous sur www.cc-valleesetplateaudardenne.fr

La réception des nouveaux arrivants initialement annoncée le 15 mars est reportée au mardi 27 mars.



Samedi 17 mars

► Loto de l'Harmonie municipale de Rimogne

Salle polyvalente

Ouverture des portes à 18h30 – Début des jeux à 20h

Loto organisé pour soutenir les activités de l'harmonie municipale et de l'école de musique de Rimogne.

Lundi 19 mars

► Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie

18h - Monuments aux morts

Mardi 20 mars

► Café des anciens

14h - Salle du Gros caillou

Jeudi 22 mars

► Conseil municipal

20h – Mairie

Séance publique ouverte à tous

Vendredi 23 mars

► Soirée Théâtre : Chez Odette

Salle polyvalente – Début du spectacle 20h30. Ouverture des portes : 20h

Par la compagnie de comédiens amateurs « Les Toqués »

Un spectacle d'humour et de franche rigolade autour de brèves de comptoirs ardennaises. « Chez Odette c'est un bistrot sans âge, comme on en connaissait autrefois dans les villages, un endroit privilégié où l'on se retrouve pour parler de tout et surtout de rien. On refait le monde et on y est comme à la maison. »

Tarifs : 5€/adulte et 3€/enfant (moins de 12 ans).

► Dimanche 25 mars

Tournoi Questions pour un champion

De 09h30 à 18h - Salle polyvalente

13ème tournoi du club. Ouvert à tous : une récompense à chaque participant. Entrée gratuite et libre pour les spectateurs pendant toute la durée du tournoi.

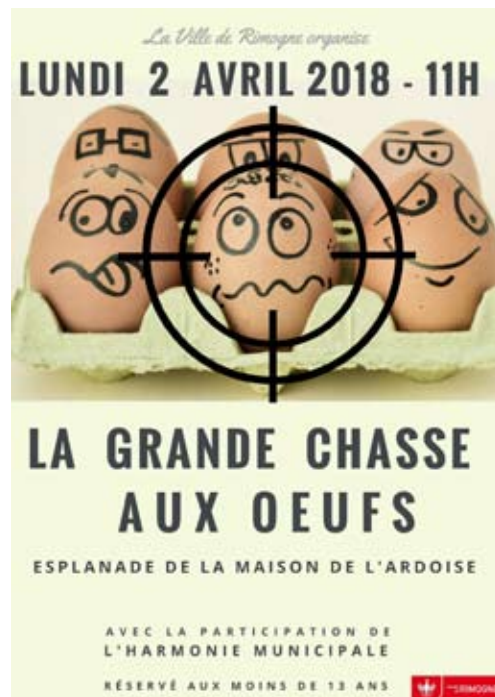
Pour les candidats : inscription (7€) au 03 24 35 12 82

► Mardi 27 mars

Réception des nouveaux arrivants

19h - Maison de l'ardoise

La municipalité reçoit les nouveaux arrivés de l'année : une occasion conviviale de faire connaissance et de leur présenter leur village.



Lundi 2 avril

La Grande Chasse aux œufs

11h - Esplanade de la Maison de l'ardoise

Réservé aux moins de 13 ans

Jeudi 26 avril

Conseil municipal

20h – Mairie - Séance publique ouverte à tous

Dimanche 29 avril

11h30 - Commémoration du Souvenir des déportés

Monuments aux morts

Mardi 8 mai

Commémoration

de la Victoire du 8 mai 1945

11h30 - Monuments aux morts

Jeudi 10 mai

29^e Foire commerciale

et artisanale et Brocante de Rimogne

Inauguration à 11h sur la place de la République
Organisée par le Comité des fêtes



Samedi 19 Mai

14^e Nuit des musées à la Maison de l'Ardoise

Ouverture exceptionnelle jusqu'à 21h
A l'occasion de la Nuit des musées, la Maison de l'ardoise sera exceptionnellement ouverte jusqu'à 21h. Venez (re)découvrir l'épopée ardoisière.
Entrée gratuite

Du samedi 19 mai au lundi 21 mai

Fête patronale

Organisée par la Jeunesse de Rimogne



Lundi 21 mai

Festival Contrebande

18H30 - Esplanade de la Maison de l'Ardoise

Rimogne pour la seconde fois un spectacle de la programmation du Festival des arts de la rue « Contrebande », un enchantement pour toute la famille.
Gratuit

Jeudi 24 mai

Conseil municipal

20h – Mairie

Séance publique ouverte à tous

Samedi 26 mai

Gala de danse Ryth'mogne

19h30 – Gymnase de Rimogne

Ryth'mogne fait son show !

Tarifs d'entrée : 5€ par adulte et 2€ par enfant (2 à 12 ans)

Vendredi 8 juin

Commémoration d'hommage aux morts pour la France en Indochine

18h – Monuments aux morts

Lundi 18 juin

Commémoration de l'appel du 18 juin

18h – Monuments aux morts

Vendredi 22 juin

Fête des NAP

18h – Salle polyvalente

Pour découvrir, une dernière fois, les activités et les réalisations des enfants pendant les NAP toute l'année

Mardi 26 juin

Remise des récompenses sportives

19h – Salle Damas

Jeudi 28 juin

Conseil municipal

20h – Mairie

Séance publique ouverte à tous

Expression

de la Majorité municipale

Comme elle s'y était engagée, la municipalité a mené en janvier dernier une vaste consultation sur la question des rythmes scolaires. 147 familles sur 172 ont participé à cette consultation et 70% d'entre elles se sont prononcées pour un retour à la semaine de 4 jours scolarisés. A la suite de cette consultation, un conseil conjoint des écoles primaire et maternelle s'est tenu et la majorité de ses membres ont voté pour la semaine de 4 jours. Nous avons choisi pour notre part de nous abstenir, pour marquer notre attachement aux NAP, qui ont permis de proposer gratuitement près de 50 activités aux enfants depuis trois ans. Conscient néanmoins que les rythmes scolaires ne pouvaient être décidés contre l'avis majoritaire des familles et des enseignants, le conseil municipal a décidé d'acter le retour aux 4 jours.

Expression

de la minorité municipale

Texte non communiqué.

Etat-civil

Ils nous ont quitté :

Georges Pinteaux, le 28 novembre 2017
Josiane Sarazin épouse Horbette, le 14 décembre 2017
Béatrice Château épouse Delafaitte, le 15 décembre 2017
Angéline Carbognin, épouse Gallet, le 19 décembre 2017
Yves Dié, le 27 janvier 2018
Alain Trotin, le 16 février 2018
Daniel Horbette, le 3 mars 2018

Bienvenue à :

Emilia D'Helemme, née le 30 octobre 2017
Marcel Thomas, né le 11 janvier 2018
Elina Hallant, née le 31 janvier 2018
Anthonin Cugnet, né le 13 février 2018

Infos pratiques

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24

■ Ouverture des services de la Mairie

Ouverture le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi de 9h à 12h, puis de 14h à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30.

■ Ouverture de l'agence postale communale

Ouverture le lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h.

■ Ramassage des encombrants

Mardi 5 juin au matin – Les encombrants doivent être sortis la veille. Inscription obligatoire en mairie ou en appelant au 03 24 35 11 24.

■ Horaires d'été de la déchèterie

Du 1er avril au 30 septembre, la déchèterie est ouverte du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Elle est fermée le lundi.
Rens. : 03 24 54 59 12.

■ Tonte des pelouses et travaux de jardinage ou de bricolage

Il est rappelé que l'usage d'appareils à moteur n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 19h.
- Les samedis de 09h à 12h puis de 14h à 18h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

■ Feux de jardin

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, les feux de jardin sont interdits toute l'année.

Retrouvez les actualités et les informations de votre commune sur www.mairie-rimogne.fr

au cœur du village

Directeur de publication : Grégory Truong
Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89
Crédits photos : Mairie de Rimogne
Dépôt légal à parution

7

Brèves de
Comptoirs
Ardennaises

Les Foqués présentent

Chez Odette

un spectacle de franche rigolade

Vendredi 23 mars - 20h30

Salle des fêtes de Rimogne



avec Amélie Chapellier, Thierry Lagrive, Christelle Maillard,
Nathalie Médina, Bernard Neufcoeur, Martine Raluy

Réservations au 03 24 35 11 24
Adulte 5€ - Enfants (-12 ans) 3 €